



F5100-Direction du Patrimoine Immobilier-

DELIBERATION N° D.2024.06.50 du Conseil municipal du 20 juin 2024

Aménagement de vestiaires pour l'association Football club Versailles (FCV) 78 et construction d'une halle couverte pour deux terrains de padel au Tennis Club de Versailles.

Approbation des programmes de travaux.

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. Nicolas FOUQUET

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm PoulleNNec, Mme Céline JULLIE, Mme Stephanie BELNA, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Eric DUPAU, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, M. Jean-Yves PERIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, Mme Anne JACQMIN, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Philippe PAIN.
Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Bruno THOBOIS (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Thierry DUGUET), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Stephanie BELNA), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à Mme Marie-Agnes AMABILE), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Emmanuel LION), Mme Nicole HAJJAR (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », articles fonctionnels 90322 « Stades » et 90325 « Autres équipements sportifs ou de loisirs », nature comptable 031 « frais d'études » et 2313 « Constructions en cours », programmes ASPORT162 « vestiaires stade de Porchefontaine » et ASPORT177 « Porchefontaine : padel terrain couvert », service F5400 « programmation et conduite d'opérations » ;

La ville de Versailles souhaite poursuivre le développement des infrastructures sportives situées sur son territoire, destinées à promouvoir l'éducation, l'inclusion et la citoyenneté par la pratique du sport pour tous.

Les travaux envisagés dans le cadre de la présente délibération portent sur :

○ **Aménagement de vestiaires pour l'association Football club Versailles (FCV) 78 :**

Il s'agit d'achever et d'aménager un modulaire construit sans être terminé par la Société par actions simplifiée (SAS) FCV et laissé à l'abandon depuis plus d'un an, ainsi devenu de plein droit et gratuitement propriété de la Ville.

Reconnaissant le rôle important de l'association FCV78 dans l'animation sportive et son engagement envers les jeunes, la Ville souhaite finaliser les travaux et aménager ce modulaire en vestiaires pour cette Association. Ce projet permettra de soutenir les activités de formation et de compétition, tout en renforçant le lien social et la cohésion par le sport.

Le projet, d'une surface de 340 m², comprend l'aménagement de :

- 2 vestiaires d'une capacité unitaire de 24 joueurs,
- 1 vestiaire pour le « staff » avec coin préparation d'avant-match pour 4 personnes,
- 1 espace médical adaptable en fonction des besoins : la semaine, l'espace est dédié à l'infirmier et au kiné et lors des match, l'espace peut servir de local d'infirmier et de local anti-dopage,
- 2 vestiaires pour les arbitres (1 vestiaire homme et 1 vestiaire femme),
- 1 salle de visionnage et de préparation des matchs pour une équipe et le « staff » (capacité de 30 personnes),
- 1 salle de musculation,
- 1 local de stockage.

Le projet présenté a été pensé dans l'objectif de rendre l'installation modulable et adaptable. Au stade du programme, le coût prévisionnel de travaux est de 660 000 € HT, soit 792 000 € TTC.

○ **Construction d'une halle couverte pour deux terrains de padel au Tennis Club :**

La ville de Versailles souhaite répondre à la demande croissante de cette discipline dynamique et accessible à tous. Cet équipement offrira une nouvelle opportunité de pratique sportive pour tous les âges et niveaux, favorisant la pratique du sport santé et la convivialité.

La construction de cette halle, d'une surface de 1250 m² environ, se situe dans le prolongement du bâti existant et prendra place sur l'emprise du court de tennis d'honneur et de ses tribunes, aujourd'hui peu utilisés.

Elle permettra l'implantation de deux pistes de padel tout en conservant le mur d'entraînement existant et le court de tennis.

A ce stade du programme, le coût d'objectif prévisionnel des travaux est estimé à 965 000 € HT, soit 1 158 000 € TTC.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver les deux programmes de travaux suivants, concernant des infrastructures sportives de la ville de Versailles, et les coûts prévisionnels de ceux-ci pour la Ville :
 - aménagement de vestiaires pour l'association Football club Versailles (FCV) 78, pour un montant prévisionnel de 660 000 € HT, soit 792 000 € TTC,
 - construction d'une halle couverte pour deux terrains de padel au Tennis Club, pour un montant prévisionnel de 965 000 € HT, soit 1 158 000 € TTC ;
- 2) de solliciter toute aide de tout organisme susceptible de contribuer au financement de ces équipements, qu'ils soient institutionnels ou associatifs ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à lancer les marchés de maîtrise d'œuvre s'y rapportant, le cas échéant ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 34

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 41 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 41 voix , 4 abstentions (Madame Anne-France SIMON, Monsieur Jean SIGALLA, Monsieur Marc DIAS GAMA, Madame Céline JULLIE.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

